

LA STRATÉGIE DE GESTION DES MIGRATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE ENVERS LES PAYS AFRICAINS ANALYSÉE DEPUIS LE SÉNÉGAL ET L'AFRIQUE DE L'OUEST

Reflexions sur les conditionnalités, la réadmission et l'impact de la présence de Frontex dans la région et ses effets sur la liberté de circulation et la pêche artisanale au Sénégal ainsi qu'en Afrique de l'Ouest.

■ **Auteur**

Badara NDIAYE
Président de Migrafrique

ECRE WORKING PAPER **16**
2022



ecre

European Council
on Refugees and Exiles

Les documents de travail d'ECRE présentent des recherches et analyses relatives à l'asile et la migration. Leur objectif est de stimuler le débat en présentant des idées émergentes. Les documents de travail sont commandés par ECRE; les opinions qui y sont exprimées sont celles de leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions d'ECRE.

Le présent article analyse les répercussions des politiques européennes en matière d'externalisation de la gestion des frontières et leurs effets sur les visas et les migrations intra-africaines. On y retrouve les contributions de plusieurs dirigeants d'associations ouest africaines. Celles-ci s'attardent notamment sur les conditionnalités, la réadmission et l'impact de la présence de Frontex dans la région et ses effets sur la liberté de circulation et la pêche artisanale au Sénégal ainsi qu' en Afrique de l'Ouest. Au vu de ces risques, nous présenterons les actions d'information qui sont encore possible de mettre en place afin d'éviter que le gouvernement ne signe les accords qui donneraient le feu vert effectif à la mise en place de Frontex dans la région.

ELÉMENTS SUR LE CONTEXTE MIGRATOIRE SÉNÉGALAIS

Le Sénégal est un pays d'émigration autant que d'immigration. Les migrants arrivant au Sénégal (entre 200.000 et 300.000 personnes) proviennent majoritairement de l'Afrique de l'Ouest : 43% viennent de la Guinée Conakry ,10% du Mali, 7% de la Gambie et 6% de Guinée-Bissau. Ces quatre pays représentent 66% de la population migrante vivant au Sénégal. 82,6% d'entre eux travaillent dans le secteur informel et 57% vivent à Dakar.

En ce qui concerne les départs du Sénégal, il est intéressant d'observer que la plupart des émigré.e.s sont des femmes qui quittent le pays pour des raisons académiques, pour le commerce ou pour des opportunités professionnelles. Selon l'Agence de la statistique et de la démographie, la part des femmes est de l'ordre de 17% parmi les Sénégalais ayant émigré vers l'étranger entre 2008 et 2012 (ANSD, 2014). Cette tendance s'observe aussi dans plusieurs pays ouest-africains et illustre les mutations qui ont cours dans les structures familiales et sociétales. Il existe une implication plus forte des femmes dans les questions de développement mais aussi une part plus importante des femmes au plan démographique. Ainsi au Sénégal, la population féminine représente 50,22% de la population nationale et est donc légèrement plus élevée que la population masculine qui était de 49,78% en 2019.¹

Si globalement les migrations sénégalaises se font entre pays africains, il n'en demeure pas moins que la part d'émigrants vers l'Europe reste importante. Il est ainsi à noter que le Sénégal compte environ 300.000 ressortissants en France y compris les étudiants, 150.000 en Italie et 70.000 en Espagne dont 40.000 sont inscrits auprès de la sécurité sociale espagnole.²

Malgré ces chiffres, la migration vers l'Europe est marquée par de fortes restrictions en matière d'obtention de visas ainsi que par des contrôles renforcés aux frontières et ceci en raison des accords avec l'Union européenne sur l'externalisation de la gestion de ses frontières. Ces blocages et difficultés existantes forcent de nombreux migrants africains à contourner les moyens de mobilité légale afin d'avoir recours à des stratégies risquées de contournement. Celles-ci favorisent le développement d'économies parallèles au profit de bandes criminelles transnationales. Selon les déclarations d'un migrant rapatrié³, le choix pour de nouvelles destinations de transit ainsi que pour des stratégies de contournement de ces blocages devient une forme de résistance. Plusieurs chercheurs confirment aussi cette tendance (N'Diaye, Robin, 2010)⁴.

1 OIM, *Migration au Sénégal, profil migratoire 2018*, disponible sur : <https://www.ansd.sn/ressources/publications/Resume%20Executif%20-%20Profil%20Migratoire%20du%20Senegal.pdf>

2 Selon la déclaration de Ramon Marcos, Conseiller à l'Ambassade d'Espagne à Dakar lors de la signature de la Convention de sécurité sociale avec le Sénégal à Dakar le 21/02/2022

3 Entretien du 16 février 2022. L'intervenant requiert l'anonymat.

4 Ndiaye M. et Robin N. (2010), *Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest*, Hommes & migrations [En ligne], n. 1286-1287, pp. 48-61

La route de l'Atlantique, via les côtes sénégalaises et mauritaniennes, est devenue, ces dernières années, une nouvelle voie de migration. En 2020, 23.023 personnes sont arrivées dans les Îles Canaries de manière irrégulière après une traversée en pirogue depuis les côtes ouest-africaines. Ceci représente un accroissement de 756% des arrivées par rapport à la même période en 2019.⁵

Plus de 3000 personnes auraient perdu la vie en 2021 sur la route vers les Canaries, sans compter les personnes disparues que les politiques migratoires ouest-africaines ne semblent pas avoir pris en compte dans leurs stratégies. Pourtant les objectifs assignés au Sommet de la Valette en 2015 furent établis afin de permettre la réduction des flux de migration irrégulière et ceci en s'attaquant aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés de la population. Un des objectifs était d'offrir des voies légales de migration avec la mise en place du fonds Fiduciaire d'urgence comme l'indique le PACV (Plan d'Action Conjoint de la Valette). Il est donc surprenant que l'UE ai opté pour la militarisation des côtes ouest-africaines avec la présence envisagée de Frontex sachant que celle-ci n'est pas souhaitée par les Africains.

Toute cette situation est la conséquence des difficultés qui existent à accéder légalement aux visas pour les personnes ayant choisi d'émigrer vers l'Europe pour des études ou pour des raisons familiales, professionnelles et/ou médicales.

OBTENIR UN VISA SCHENGEN : DES DIFFICULTÉS ADMINISTRATIVES À LA DÉCEPTION

Il est intéressant d'observer que, dans les années 2000 déjà, un diplomate portugais en poste à Dakar avait fait remarquer l'existence de différences de points de vue entre les pays européens et africains quant à l'obtention d'un visa pour l'Europe.⁶

Selon Campus France 2019, les étudiants sénégalais représenteraient 3% de l'ensemble des étudiants étrangers présents en France. Les réformes liées aux coûts d'inscriptions et les restrictions administratives devenues plus importantes suite à la pandémie du covid19 ont rendu plus difficile l'obtention des visas pour les étudiants désireux de faire leurs études en France. Les formalités d'inscription passent obligatoirement par Campus France et comportent de nombreuses étapes administratives et pédagogiques complexes. En plus de cela, les critères d'éligibilité pour certaines filières d'études, qui existent déjà dans le pays d'origine, donnent lieu à un refus des demandes de visas étudiants. Les frais de dossier pour l'inscription s'élève à un montant de 75000 FCFA soit 114,33€ et ne sont pas remboursables.⁷ Cette réalité a généré une diversification dans le choix des pays étrangers pour réaliser ses études. Citons parmi ces pays : la Turquie, le Maroc et la Tunisie.

Pour les migrations vers l'Europe pour des raisons professionnelles, il existe de nombreuses difficultés afin d'arriver autant en Italie qu'en France. La prise de rendez-vous auprès d'un opérateur privé de gestion des dossiers est souvent longue et la longueur du traitement des demandes peuvent prendre plus de 2 mois. A titre d'illustration, un célèbre animateur de télévision, Pape Sidy Fall, a vu son passeport bloqué des mois après la date de son départ⁸.

L'augmentation des frais de visas depuis février 2020 complique d'autant plus la situation. Les frais de visa de court séjour sont passés de 60€ à 80€. Les mineurs gés de 6 à 12 ans ne sont pas épargnés par cette augmentation qui passe de 35 à 40€.

5 IOM, *Afrique de l'Ouest | Route Atlantique | Routes de la migration irrégulière vers l'Europe (Janvier / Décembre 2020)*, 23 Mar 2021, disponible sur : <https://reliefweb.int/report/world/afrique-de-louest-route-atlantique-routes-de-la-migration-irr-guli-re-vers-leurope>

6 Alexandre Leitão, *J'ai été en poste à Dakar*, dans *Outre-Terre 2006/4 (n° 17)*, pages 307 à 312, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2006-4-page-307.htm>

7 Campus France, *Procédures de Candidatures*, Pays concerné : Sénégal, disponible sur : <https://www.senegal.campusfrance.org/procedures-de-candidatures>

8 Aida KANE, Senego, *Refus de visa, confiscation de passeport, Pape Sidy Fall déballe* : « La France m'empêche d'aller au Cameroun », février 2022, disponible sur : https://senego.com/refus-de-visa-confiscation-de-passeport-pape-sidy-fall-deballe-la-france-mempeche-daller-au-cameroun_1382532.html

REGARDS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SÉNÉGALAISE ET OUEST AFRICAINE

Les entretiens menés avec des leaders associatifs et élus montrent à quel point la question des visas constituent un point de cristallisation et de tension.

Selon Mamadou Diop Thioune, membre du Haut Conseil des Collectivités Territoriales, dignitaire traditionnel, président réseau pêche et migration Sénégal: «(...) *nous parlons de migration pour avoir cru que l'Europe était la solution. On nous refuse des visas dans des ambassades de pays qui prennent nos ressources halieutiques. On doit revoir le système de non remboursement des frais de visa en cas de non obtention des visas. Ces fonds entretiennent des activités de la vie des représentants diplomatiques(...)* » (Entretien du 20 février 2022).

Sébastien Ouédraogo, Secrétaire Général de l'association ALERT Migration-Afrique du Burkina Faso renforce cette vision sur les visas et établit un parallèle entre les visas et une dette que doit l'Europe à l'Afrique pour son implication dans les premières et deuxièmes guerres mondiales ainsi que pour les effets négatifs de l'esclavage et de la colonisation. En atteste cette déclaration :« *L'obtention d'un visa est toujours un parcours du combattant. Entre réunir les documents et pièces pour justifier le déplacement, s'ajoute le rdv à l'ambassade. Je passe sous silence les coûts. Ce qui nous pousse à emprunter d'autres voies. Nous africains réclamons à l'Europe une dette de sang. Il est vraiment inhumain de constater que ceux pour qui on a versé le sang refuse de nous accueillir chez eux. Que faire ? Aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous mobiliser pour décrier tous les accords signés sans notre accord. Et la société civile africaine est plus qu'interpelée* »(Entretien du 19 février 2022).

Selon Birahim Bocoum, Coordonnateur de Migrafique en Mauritanie : « *Les Etats africains doivent appliquer la réciprocité ou demander la restitution du tarif de visa refusé.* » (Entretien du 17 février 2022).

Oumar Sidibé, président de l'association IMIGRAD du Mali va plus loin et affirme que l'Union européenne ne veut pas de métissage de sa population à long terme alors que sa population est vieillissante et fait face à un besoin de main d'œuvre pour le fonctionnement de son économie. Cette réalité témoignant d'une incohérence dans la politique de développement en Europe.

C'est dans ce contexte que des associations sénégalaises et des membres de la diaspora en Italie ont lancé une initiative sur la question des visas au Sénégal afin de demander un accès juste et équitable aux services consulaires.

Actuellement, tous les pays de la zone Schengen font appel à un opérateur privé afin d'organiser les rendez-vous pour le dépôt des dossiers aux divers consulats. Malheureusement il subsiste de sérieuses difficultés pour l'obtention de rendez-vous sans oublier la catégorisation complexe des différents types de visas recherchés. Il apparait très clair que des restrictions informatiques combinées à un paramétrage des types de visas rend quasi impossible l'obtention de visa de manière légale pour la majorité des demandeurs.

C'est ainsi que différentes initiatives impliquant des acteurs de la diaspora sont en cours de lancement afin de plaider pour que cette régulation par l'informatique cesse, qu'il y ait un accès juste et équitable aux services consulaires et que les décisions soient prises directement par les consulats des pays concernés et non par une structure privée de collecte de dossiers. Ces initiatives ne demandent pas de délivrer des visas à tout demandeur mais que tous les dossiers déposés soient tous examinés et que les frais de dossier soient remboursés en cas de refus de visa.

Comme on peut le constater, les citoyens d'Afrique de l'Ouest perçoivent ces difficultés d'accès comme une situation impactant négativement les relations de coopération et ce, du fait des inégalités de droit qui existent entre les citoyens des deux continents. Celles et ceux d'Europe pouvant circuler librement en Afrique alors que les Africains désirent se rendre en Europe font face à de lourdes difficultés.

Ces différentes interventions plaident pour une plus grande souveraineté sur la gestion des mobilités entre les deux continents et demandent à l'Union européenne de revoir en profondeur sa politique de migration de travail.

Le sommet Union européenne (UE) - Union africaine (UA) de Bruxelles de Février 2022 avait d'ailleurs suscité un espoir de changement mais les orientations prises par l'Union européenne vis-à-vis de la migration irrégulière ont dissipé ces illusions. Celles-ci prévoient de positionner Frontex sur la façade maritime sénégal-mauritanienne ce qui accroîtrait les menaces face aux acquis en matière d'exercice du droit à la liberté de circulation. Il appartient aux autorités sénégalaises de ne pas accepter cette proposition liberticide.

FRONTEX, UN PROBLÈME ET NON UNE SOLUTION SUR LA ROUTE DE L'ATLANTIQUE

Pour la première fois, Frontex, armée de drones et d'autres équipements policiers va être positionnée sur la route de l'Atlantique au motif d'empêcher les migrations irrégulières⁹.

C'est un précédent dangereux dont l'objectif est d'intégrer la Mauritanie dans ce dispositif. Cette installation pourrait également empiéter sur la souveraineté d'un pays. Les budgets prévus pour ces opérations ne pourraient-elles pas servir à améliorer la protection sociale des populations habitant les zones côtières ?

Un autre grand risque serait lié aux restrictions du droit à la liberté de circulation pour les citoyens de la CEDEAO. Il est courant que, dans le cadre de leurs activités, des pirogues puissent se déplacer jusqu'en Sierra Leone. En tant que citoyens de la CEDEAO ce droit à la liberté de circulation leur est reconnu. Or le déploiement de Frontex sur la façade maritime pourrait entraver ces libertés professionnelles acquises depuis 1979 sous prétexte de lutter contre le trafic de migrants.

On peut également imaginer que, dans le futur, Frontex sera installée sur la route du Sahara à partir du Sénégal et de la Mauritanie afin de compléter le contrôle sur les zones territoriales d'Afrique du Nord. Cela semble être une suite logique du cadre opérationnel de la stratégie d'externalisation des frontières de l'Union européenne.

Ces mécanismes d'intervention de la part de l'Union européenne ne sont pas nouveaux. La lutte contre la pêche illégale¹⁰ a déjà été utilisée comme prétexte. Les accords entre le Sénégal et l'Union Européenne ont substantiellement modifié le modèle de pêche artisanale et ont diminué les captures et les revenus des pêcheurs artisanaux qui représentent 17% de la population active sénégalaise¹¹.

En 1965, le Sénégal occupait la première place en Afrique subsaharienne en terme de pêche avec un tonnage annuel de cent mille tonnes¹². Jusque vers les années 2000, c'était l'une des côtes les plus poissonneuses au niveau mondial. Aujourd'hui, plus de 25% des poissons pêchés ne sont pas déclarés et sont illégalement transformés¹³.

Ce sont les bateaux de l'Union européenne et de la Chine qui semblent profiter aujourd'hui des ressources de cette côte. Cela pousse de nombreux pêcheurs sénégalais à se rendre en Mauritanie et en Guinée Bissau dans des situations qui entraînent souvent des conflits entre communautés¹⁴.

9 Nikolaj Nielsen, EUobserver, *Frontex plan to deploy to Africa gets initial 'green light'*, février 2022, disponible sur : https://euobserver.com/migration/154357?utm_source=euobs&utm_medium=email

10 Francesco De Augustinis, EUobserver, *How EU Green Deal fosters overfishing in West Africa*, novembre 2021, disponible sur : <https://euobserver.com/climate/153556>

11 Frédéric Bobin, Le Monde, *Au Sénégal, la pêche artisanale fragilisée par l'arrivée des chalutiers chinois*, janvier 2022, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/01/11/au-senegal-la-peche-artisanale-fragilisee-par-l-arrivee-des-chalutiers-chinois_6108952_3212.htm

12 Régine Nguyen-Van-Chi-Bonnardel, *Les problèmes de la pêche maritime au Sénégal*, 1969, disponible sur : https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1969_num_78_425_14498

13 Marco Wolter, DW, *Quand David pêche contre Goliath*, mars 2019, disponible sur : <https://www.dw.com/fr/quand-david-p%C3%A0che-contre-goliath/a-47831345>

14 TV5MONDE, *Les pêcheurs sénégalais inquiets après l'accord avec la Mauritanie*, décembre 2021, disponible sur : <https://information.tv5monde.com/afrique/les-pecheurs-senegalais-inquiets-apres-l-accord-avec-la-mauritanie-248011>.

Il faut se demander comment Frontex, dans ce contexte, pourrait-il intervenir face à ces différents acteurs. Il y a un fort risque de *push back* contre les pêcheurs artisanaux au motif qu'ils transportent des migrants. On court également le risque que Frontex devienne une sorte de « bras armé » pour les bateaux de pêche de l'Union européenne. Cela générerait une vulnérabilité accrue pour les communautés côtières s'étendant de Ziguinchor à Saint Louis en passant par Dakar et créerait des risques pour la santé de populations, le poisson étant une protéine animale très présente dans l'alimentation des sénégalais.

La visite d'une délégation de l'Union européenne à Dakar en février 2022 ne fait que confirmer cette ferme volonté de mettre en place l'installation de Frontex¹⁵ alors même que ces objectifs ne correspondent pas aux intérêts nationaux.

EN CONCLUSION

L'orientation prise au travers du déploiement de Frontex constitue un précédent dangereux pour la dignité des populations africaines ainsi que pour la liberté de déplacement au sein même du continent. Il subsistera une inégalité dans la relation entre les deux régions tant que l'accès aux visas pour les Africains désirant se rendre légalement en Europe restera aussi compliqué. Cette inégalité dans la coopération entraîne des frustrations légitimes et des risques de voir ces colères se cristalliser.

A cela s'ajoute une perte de souveraineté sur le droit de se déplacer librement en Afrique de l'ouest et de mener des activités économiques liées à la pêche. C'est une forme de « ghettoïsation » du continent ce qui risque de générer toujours plus de tension sur tout le continent africain.

En réalité, il semble que cette expérimentation liberticide ne soit ni dans l'intérêt de l'Union européenne, ni dans celui de l'Union africaine. D'autant plus que celle-ci va à l'encontre des engagements européens visant à soutenir l'Afrique dans ses initiatives.

15 Visit of Members of the European Commission to Senegal: joint press conference, disponible sur : <https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-218088>



ecre

European Council
on Refugees and Exiles

European Council on Refugees and Exiles

Avenue des Arts 7/8

Brussels 1210

Belgium

T.+32 232 900 40

ecre@ecre.org

www.ecre.org